



DEMANDE DE SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE

Dans une

- école maternelle
- école élémentaire

Procédure :

- Les parents adressent une demande au maire de la commune de résidence
- Le maire de résidence y porte un avis
- Après avis, les parents le transmettent au maire de la commune d'accueil. Celui-ci notifie alors sa décision aux parents et au maire de la commune de résidence

L'ENFANT

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile familial :

..... Tél :

LES PARENTS ¹

Nom Prénom du père :

Employeur ²:

Lieu d'exercice : Horaires de travail :

Nom Prénom de la mère :

Employeur ²:

Lieu d'exercice : Horaires de travail :

LA SCOLARISATION DE L'ENFANT

École /commune actuellement fréquentée : Classe :

Lieu de scolarisation souhaité (école / commune) :

Motif invoqué ³:

- Raisons médicales ;
- Frères ou sœurs déjà inscrits dans la commune sollicitée pour des motifs précités ;
- Affectation dans une classe par décision d'une commission spécialisée (CDA) ;
- Changement de domicile. Date de déménagement :
- Autres (préciser).....
.....
.....
.....
.....
.....

Note : l'inscription éventuelle dans une école d'une autre commune reste acquise jusqu'au terme de la scolarité pré élémentaire ou élémentaire (une dérogation obtenue pour l'inscription en classe de maternelle ne vaut pas inscription de droit dans les classes élémentaires).

DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Accord pour la scolarité de l'enfant à l'extérieur de la commune Δ OUI Δ NON

Observations :
.....

Date : Signature :

DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Accord pour la scolarisation de l'enfant dans la commune Δ OUI Δ NON

Observations :
.....

Date : Signature :

1 Barrer la mention inutile dans le cas où un seul des parents a l'enfant à sa charge (divorce, séparation, décès...).

2 Indiquer éventuellement "sans profession".

3 Cocher la case correspondante. Joindre obligatoirement les pièces justificatives nécessaires : certificat médical...